

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 21 février 2019

DEBAT
D'ORIENTATION
GENERAL POUR LE
BUDGET PRIMITIF
2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf février à vingt heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

N° CS2019-01

Convocation du : 14 février 2019

Secrétaire de séance : Claude BARBIER

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 22
Pouvoirs : 2

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Antoine BLOUIN – M. Gabriel DOUBLET – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Hubert BERTRAND – M. Christophe MAYET – M. Patrice DUNAND – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Jean DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Claude BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE

• Délégués suppléants :

Mme Muriel DOMINGUEZ, suppléante de M. Jean-Yves MORACCHINI – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX, suppléante de M. Patrick PERREARD – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Muriel BENIER

• Délégués représentés :

M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Vincent SCATTOLIN donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

• Délégués excusés :

M. Bernard BOCCARD – M. Michel BOUCHER – M. Christian DUPESSEY – M. Guillaume MATHELIER – Mme Muriel BENIER – Mme Aurélie CHARILLON – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN –

M. Dominique BONAZZI –
M. Jean-Yves MORACCHINI – M. Christain PERRIOT –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Antoine VIELLIARD –
M. Stéphane VALLI – M. Gilbert ALLARD – M. Patrick
PERREARD

DEBAT D'ORIENTATION GENERAL POUR LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le Genevois français compte près de 420 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant désormais 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière d'un million d'habitants.

Le rôle du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. L'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans 3 domaines essentiels : la mobilité ; l'aménagement du territoire et la transition énergétique ; le développement économique. Il s'agit d'être en capacité de porter des projets structurants et de renforcer nos partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'année 2019 est orientée vers les réalisations : l'ouverture de nouveaux services de transports en commun, et au premier chef le Léman Express, constitue une des réponses fondamentales aux besoins de mobilité d'une population en croissance constante. La mise en service de ces grandes infrastructures s'accompagnera de l'essor des services à la mobilité sous l'impulsion du Pôle métropolitain avec notamment l'installation de bornes de covoiturage dynamique et le déploiement de plans mobilité-entreprises par le Pôle métropolitain, qui viennent compléter le renforcement de l'autopartage et la mise en œuvre de nouveaux services tels que la maison de la Mobilité d'Annemasse Agglomération.

Le Pôle métropolitain investit également le domaine de la transition écologique avec le déploiement de la plateforme REGENERO dédiée à la rénovation énergétique du logement, mise à disposition des 420 00 habitants du territoire au cours de l'année 2019. En termes d'aménagement du territoire, le Pôle métropolitain s'engage dans la programmation d'un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Genevois français qui pourra capitaliser sur les planifications réalisées depuis plusieurs années et qui constituera le document de référence à l'échelle du Genevois français : 2019 verra ainsi la mise en œuvre du schéma d'accueil des entreprises, l'élaboration d'un schéma métropolitain d'aménagement commercial, le lancement d'un schéma de l'habitat, autant d'éléments qui serviront à la réalisation d'un SCOT métropolitain dès 2021.

Enfin, le Pôle métropolitain du Genevois français continue à assurer la promotion économique du territoire et renforce ses partenariats avec les acteurs économiques du territoire (partenariats avec le Pôle de compétitivité Mont Blanc Industries, Outdoor Sport Valley, l'Université Savoie Mont-Blanc...). En parallèle, la Cité des Métiers du Grand Genève, réseau de conseil, d'orientation pour la promotion des métiers, la formation, l'emploi et la création-transmission d'entreprises, continuera son déploiement avec pour objectif de couvrir tout le territoire du Genevois français d'ici la fin de l'année 2019. La stratégie d'enseignement supérieur du Genevois français « Grand Forma » permet le développement de nouvelles formations et le lancement d'évènements dédiés à la promotion de l'offre de formations et des métiers auprès des jeunes.

Ces réalisations ne sauraient atteindre pleinement leur cible sans porter une attention particulière au vivre-ensemble au sein de l'agglomération transfrontalière. Cela passe notamment par le respect des accords bilatéraux. Le Pôle métropolitain se veut vigilant sur les dossiers de la préférence cantonale à l'embauche, de la scolarisation des enfants de frontaliers dans les écoles du Canton, du phénomène des faux résidents. Le Pôle métropolitain porte également des actions de terrains et des évènements fédérateurs, notamment avec l'organisation d'un évènement grand public lié au Léman Express pour le 1er semestre 2020.

Dans la ligne de la feuille de route politique validée par le Comité syndical le 9 octobre 2014, réaffirmée avec l'installation du Pôle métropolitain le 5 mai 2017, le budget 2019 poursuit le travail de planification mais opère un virage plus opérationnel avec le lancement de services auprès du grand public, notamment dans les domaines de la mobilité et de la transition énergétique (mise en œuvre de services d'autopartage et de conseil à la rénovation énergétique des logements, actions) et la réalisation d'actions dans le domaine économique.

Ce budget 2019 signe également une rupture avec les exercices précédents du fait de la fin des reports issus des excédents budgétaires des exercices antérieurs (le taux de réalisation du BP 2018 est de 82% et le report vers l'exercice 2019 est de 200 000 €). Couplée à la baisse générale des cofinancements des dépenses de fonctionnement par les grands partenaires institutionnels, cette évolution témoigne de la fin d'un cycle en termes de ressources financières et impose aux membres du Pôle métropolitain un plus grand effort contributif pour assumer un programme de travail ambitieux.

Il est donc proposé d'augmenter la cotisation 2019 des membres du Pôle métropolitain à 5,07 € par habitant et par an (le montant initial de 3,47 € était inchangé depuis 2013). Compte tenu de ce nouvel environnement financier plus contraignant, 2019 devrait se traduire par une première phase d'augmentation des ressources propres du Pôle métropolitain, qui devrait se poursuivre sur les exercices suivants.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2019, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le

06 MARS 2019

Publié ou notifié le

06 MARS 2019

Le Président,
Jean DENAIS



Envoyé en préfecture le 07/03/2019

Reçu en préfecture le 07/03/2019

Affiché le



ID : 074-200075372-20190221-CS201901-DE